



Police de Liège : Bulletin de Mobilité

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
ANGLEUR		Allée du Bol d'Air et N63
10/01/2019	30/04/2019	<u>pose d'une conduite d'eau</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : CILE <i>L'Allée du Bol d'Air (tronçon compris entre Chemin des Chevreuils et Allée du Beau vivier) sera fermée à la circulation dans les deux sens. Au départ de l'Allée du beau vivier, la circulation sera renvoyée vers l'ave du centenaire, ave du beau site et N63. L'accès au parking du country hall sera maintenu ATTENTION la signalisation et les déviations seront adaptées en fonction du chantier.</i>
AVROY		Rues des Clarisses et des Carmes PROLONGATION
14/01/2019	22/03/2019	<u>Aménagements de voiries</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège <i><u>Du lundi 14 janvier 2019 au vendredi 22 mars 2019 : (PROLONGATION)</u> Mises en voie sans issue et double sens de circulation (locale) des rues des Clarisses et des Carmes.</i>

CHENEE

1/10/2018

30/09/2019

Avenue Reine AstridRénovation complète de voirie et pose de nouveaux impétrants

Pour le compte de : Ville de Liège

Phase 1 : depuis la **rue Belvaux** jusqu'au numéro 55 (l'îlot avec monument).• **Mesures de circulation : valables jusqu'à SEPTEMBRE 2019.**• La circulation véhiculaire sera **interdite** durant les heures de travail (**07 h 00 - 17 h 00**), de part et d'autre de la rue.• **L'avenue Reine Astrid** sera mise en voie sans issue et double sens de circulation.• **Des déviations seront instaurées:**L'une vers les **rues Haute Wez, des Merwettes et avenue des Coteaux.**L'autre vers l'**avenue Jean Hans, place de la Liberté et rue Belvaux.****Du 15 octobre 2018 au 15 décembre 2019:**• L'accès des riverains de l'**avenue Reine Astrid** se fera **uniquement** par le haut de l'avenue et **devra** être possible en dehors des heures de chantier.• L'**avenue des Coteaux** sera mise en sens unique de circulation au départ de la **place Hector Denis.**• La proximité de la zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr.**• **Durée totale du chantier, environ 2 ans.****AVENANT 1 :****Mesures de circulation complémentaires valables jusqu'au 31 janvier 2019.**• **L'arrêt et le stationnement** seront **interdits** **rue de la Haminde**, de part et d'autre de la rue, dans sa partie comprise entre l'**avenue Reine Astrid** et la **rue Lovinfosse.**• **L'arrêt et le stationnement** seront **interdits** **avenue Reine Astrid**, de part et d'autre de la rue, sur une longueur de 15 mètres depuis l'angle formé avec la **rue de la Haminde** et la **rue Lovinfosse** de part et d'autre de la rue, sur une longueur de 15 mètres depuis l'angle formé avec la **rue de la Haminde.**

CHENEE		Rue Neuve PROLONGATION
7/01/2019	8/03/2019	<u>Réfection des trottoirs</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège
		<u>Du lundi 07 janvier 2019 au vendredi 03 mars 2019 inclus : PROLONGATION</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • Rue Neuve, au départ de la rue Large, le sens de circulation véhiculaire est interdit en direction de la place Joseph Willem. <p><i>Le sens autorisé allant de la place Joseph Willem vers la rue Large.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conducteurs se dirigeant vers la place Joseph Willem sont déviés par la rue Large, la rue Vinâve et la rue du Fourneau ou par la rue Vieille et la rue Bourdon. • La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr.

CHENEE		Rue de la Rainette
18/02/2019	31/03/2019	<u>Renouvellement des conduites de gaz .</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : RESA GAZ
		<u>Du lundi 18 février 2019 au dimanche 31 mars 2019 :</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire est INTERROMPUE de manière HERMETIQUE mais ouverte à la seule circulation locale de chaque côté de la rue. • Au départ de la rue Verte Houmeresse, la circulation véhiculaire sera renvoyée vers la rue Malvaux; au départ de la rue du Centenaire, la circulation véhiculaire sera renvoyée vers la rue des Mauvaises Vignes. <p><i>L'accès à la rue par les riverains est MAINTENU.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr.

GRIVEGNEE		Avenue de la Grande Rotisse entre le rond point Sluysmans et le Clos Fleuri
21/01/2019	21/02/2019	<u>Pose de câbles, gaines et bacs FO</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : PROXIMUS - TECTEO - NETHYS VOO</p> <p><u>Du lundi 21 janvier 2019 au jeudi 21 février 2019 inclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire sera <u>maintenue.</u> • La zone de travail occupe principalement le trottoir côté paire de <i>l'avenue de la Grande Rotisse.</i> • Une traversée de voirie est prévue dans l'avenue à hauteur du numéro 44. • La traversée de voirie sera réalisée par demi-chaussée. <p>Compte tenu de l'endroit et de la densité de la circulation véhiculaire aux heures de pointe, celle-ci s'effectuera dans le créneau horaire compris entre 09 h 00 et 15 h 30.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr. •

GRIVEGNEE		Rue Servais Malaise et rue Prince de Liège
11/02/2019	15/03/2019	<u>Réaménagement de la place du Souvenir</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <p><u>Du lundi 11 février 2019 au vendredi 13 mars 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire sera <i>neutralisée rue Servais Malaise</i>, une déviation sera mise en place par les <i>rues Docteur Bordet et Bois de Breux.</i> • La <i>rue Prince de Liège</i> sera <i>fermée</i> à toute circulation véhiculaire entre 08 h 00 et 16 h 00.

GUILLEMINS		Rue Saint-Maur
7/01/2019	27/02/2019	<u>Réfection des trottoirs</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège
		<u>Du lundi 07 janvier 2019 au mercredi 27 février 2019 :</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire sera maintenue . • Dans la partie comprise entre la rue Mandeville et la rue des Moineaux (tronçon en sens unique), l'arrêt et le stationnement seront interdits de part et d'autre de la chaussée. • Dans la partie comprise entre la rue des Moineaux et la rue du Puits (tronçon en double sens de circulation), l'arrêt et le stationnement seront interdits de part et d'autre de la chaussée. • Si nécessaire, ce tronçon de rue sera placé en sens unique de circulation dans le sens rue des Moineaux vers la rue du Puits.
		La circulation véhiculaire sera alors redirigée vers la rue des Fougères .
		• La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr .

GUILLEMINS		Rue Gilles Galler
7/01/2019	1/03/2019	<u>Réparation des trottoirs</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège
		<u>Du lundi 07 janvier 2019 au vendredi 01 mars 2019 :</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • Rue Gilles Galler à hauteur de la zone de chantier mais en dehors des heures de pointe (09 h 00-16 h 00), l'accès de la circulation véhiculaire pourra être neutralisé, excepté à la circulation locale. • Toutefois le passage sera libéré à l'approche de tout véhicule prioritaire. • Une déviation de la circulation sera articulée via les voiries de transit perpendiculaire.

JUPILLE		Place Hors-Ville, rue Marie-Louise Naveau, rue Armand Michaux, rue Rodgy-Thier, rue des Trixhes et rue des Godets
----------------	--	--

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

3/09/2018	31/05/2019	<p><u>Renouvellement des installations gaz.</u></p> <p>Pour le compte de : RESA GAZ</p> <p><u>Mesures de circulation valables du 03/09/2018 au 31/05/2019 inclus :</u> <i>Le chantier consiste à renouveler les installations de distribution de gaz. Le chantier composé de six zones de travail sera divisé en trois phases.</i></p> <p><u>Phase 1:</u> <i>Impactera la place Hors-Ville et la rue Marie-Louise Naveau ainsi que la rue Armand Michaux côté pair et impaire de Rodgy-Thier travaux prévus du 03/09/2018 au 19/10/2018.</i></p> <p><u>Phase 2 :</u> <i>Impactera la seconde partie de la rue Armand Michaux et de Rodgy-Thier, travaux prévus du 22/10/2018 au 21/12/2018.</i></p> <p><u>Phase 3 :</u> <i>Impactera la rue des Trixhes et la rue des Godets, travaux prévus du 07/01/2019 au 31/05/2019.</i></p> <p><u>Ce chantier va se dérouler en 3 phases</u></p> <p><u>Phase 3 du 08 octobre 2018 au 31 décembre 2018.</u> <i>Cette phase impacte précisément :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La rue des Trixhes depuis le carrefour avec la rue Jean Hermesse jusqu'au carrefour avec la rue des Godets . - Quatre traversées de voirie sont prévues, une, rue Marie Louise Naveau à l'angle avec la rue des Trixhes et les trois autres à hauteur des numéros 34, 68 et 90 de la rue des Trixhes. - La rue des Trixhes sera placée en sens unique de circulation dans le sens de la montée, soit depuis le carrefour qu'elle forme avec la rue Jean Hermesse jusqu'au carrefour qu'elle forme avec la rue Armand Michaux. -La rue Marie Louise Naveau sera limitée à la seule circulation locale. <p><i>La circulation véhiculaire sera maintenue. Les traversées de voirie s'effectueront par demi-chaussée et sera régi par signaux routiers.</i></p> <p><i>Un avenant reprendra les phases suivantes.</i></p>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/> Prolongé	

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
JUPILLE		Avenue de Jupille et la rue de Droixhe.
17/10/2018	31/10/2019	<u>Réparation d'égoutage.</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Du mercredi 17 octobre 2018 au jeudi 31 octobre 2019: AVENANT</u> • <i>L'avenue de Jupille, dans son tronçon non concerné, est mise en double sens de circulation.</i> • <i>Rue de Droixhe, le sens de circulation véhiculaire est interdit en direction de l'avenue de Jupille (le sens autorisé allant de Jupille vers Droixhe).</i> • <i>Les usagers voulant se rendre à Jupille au départ de Droixhe sont déviés via l'avenue Georges Truffaut.</i> • <i>L'approche du chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr .</i>
JUPILLE		Rue d'Elmer
25/02/2019	1/03/2019	<u>Réfection de l'égoutage</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <p>FERMETURE de la rue D'Elmer du 25 février 2019 au 01 mars 2019 INCLUS.</p> <p><i>Fermeture partielle de la rue entre le n° 18 et le n° 98.</i></p> <p><i>Le reste de la rue d'Elmer est accessible mais en voie sans issue.</i></p> <p><i>Une déviation idoine est prévue.</i></p>
LONGDOZ		Rue Thier de la Chartreuse 35
18/02/2019	8/03/2019	<u>Réfection de la voirie.</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : CILE</p> <p><u>Du lundi 18 février 2019 au vendredi 08 mars 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La rue Thier de la Chartreuse sera mise en voie sans issue et double sens de circulation au départ de la rue de Robermont et de la rue Justin Lenders.</i> • <i>Des déviations seront instaurées depuis la rue de Robermont vers la rue Lamarche, rue Cardinal Cardijn et vis-versa.</i> • <i>La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr.</i>

OUTREMEUSE		Quai du Barbou depuis le numéro 6 jusqu'au pont Biais
21/01/2019	22/02/2019	<u>Pose de câbles</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : RESA</p> <p><u>Du lundi 21 janvier 2019 au vendredi 22 février 2019 inclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en bande de stationnement (ou d'arrêt) et bande de circulation de droite. • Le travail dans le tronçon compris entre le pont Atlas et le carrefour avec la rue de l'Abattoir (carrefour compris) sera réalisé de nuit (dès 20 h 00 jusque 06 h 30). <p>La circulation véhiculaire sera rétablie à la normale après chaque nuit d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le travail dans le tronçon compris entre la rue de l'Abattoir et le boulevard de la Constitution sera quant à lui réalisé entre 09 h 00 et 15 h 30. <p>La circulation véhiculaire sera maintenue sur la bande de circulation de gauche.</p>

OUTREMEUSE		Rue Grande Bêche 127
21/02/2019	21/02/2019	<u>Raccordement TECTEO avec traversée de voirie</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : Tecteo</p> <p>Traversée de voirie avec mise en voie sans issue et double sens de circulation rue Grande Bêche, entre 09h00 et 15h00</p>

ST LÉONARD		Rue Nicolas Pietkin entre la rue de Volgograd et la rue Louis Abry
11/02/2019	22/02/2019	<u>réfection du pavage de la voirie</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <p><u>Du lundi 11 février 2019 au vendredi 22 février 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire est INTERROMPUE de manière HERMETIQUE rue Nicolas Pietkin dans son tronçon compris entre la rue de Volgograd et la rue Louis Abry. • Dans se tronçon, l'arrêt et le stationnement seront interdits de part et d'autre de la chaussée. • La circulation véhiculaire sera renvoyée vers la rue de Volgograd d'un côté du chantier et vers la rue Louis Abry ou la place Herbert Hoover de l'autre côté du chantier. • La rue Théodore de Bry sera placée en voie sans issue, double sens de circulation et limitée à la seule circulation

locale.

- L'accès à la **rue Nicolas Pietkin** au départ de cette rue sera **fermé**.
- Le passage et l'accès des véhicules de secours seront toujours assurés.
- La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr**.

STE MARGUERITE**Rues du Coq, Haut-pré, et rue Dehin.****14/01/2019****29/03/2019**Réalisation des trottoirs et voiries

Pour le compte de : Ville de Liège

Du lundi 14 janvier 2019 au vendredi 29 mars 2019 :

- Le tronçon compris entre le virage de la **rue du Haut-Prés/Dehin** et le carrefour des **rues Henri Baron** et **Sainte-Marguerite** sera **HERMETIQUEMENT NEUTRALISE**.
- Une déviation sera instaurée au départ du carrefour des **rues Saint-Laurent** et **Bidaut** ainsi qu'au départ du carrefour des **rues Sainte-Marguerite** et **Henri Baron**.
- La **rue du Coq** sera mise en voie sans issue et double sens de circulation au départ de la **desserte de l'avenue de Fontainebleau**.
- La **rue Renwa** sera mise en voie sans issue au départ de la **rue Bagolet**.
- La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr**.

 Nouveau Prolongé**STE WALBURGE****rue Ste Walburge tronçon compris entre la rue des Tawes et la rue de Vottem.****21/02/2019****22/02/2019**Sondages localisés en voirie.

Pour le compte de : SPW

Ce chantier entraîne la FERMETURE à la circulation de la portion d'artère précitée. Les déviations idoines seront mises en place.

 Nouveau Prolongé

GUILLEMINS

14/02/2019

1/03/2019

Rue Henri Maus entre la rue Schmerling et la rue Laurent de KoninckRéfection urgente de la voirie suite à un effondrement conséquence d'une fuite d'eau

Pour le compte de : CILE

 Nouveau Prolongé**Du jeudi 14 février 2019 au vendredi 01 mars 2019 :**

- La circulation véhiculaire est **INTERROMPUE** de manière **HERMETIQUE** **rue Henri Maus** dans son tronçon compris entre la **rue Schmerling** et la **rue Laurent de Koning**.
- La circulation véhiculaire provenant de la **rue Laurent de Koning** sera redirigée dans la **rue Henri Maus** vers le centre ville.
- Le tronçon de la **rue Henri Maus** compris entre la **rue d'Omalius** et la **rue Laurent de Koning** sera placée en voie sans issue et limitée à la seule circulation locale.
- Au départ de la **rue Louis Boumal**, la circulation véhiculaire sera renvoyée vers la **rue Destriveaux**.
- Les **rues Destriveaux** et **Schmerling** seront placées en sens unique (sens **centre** vers **Cointe**).
- **Rue Radoux**, une interdiction de tourner à gauche dans la **rue Destriveaux** sera matérialisée par signal routier.
- Au départ de la **rue Henri Maus** (sens vers le centre ville), la circulation véhiculaire sera renvoyée vers la **rue Lambinon** puis la **rue du Laveu**.
Les sens de circulation de la **rue Lambinon** ne sont pas modifiés.
- Le tronçon de la **rue Henri Maus** compris entre la **rue Lambinon** et la **rue Schmerling** sera placé en voie sans issue et limité à la seule circulation locale.
- La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr**.